

ALINEA

Séminaire résidentiel 2024 en Baie de Somme

Du mercredi 5 juin au vendredi 7 juin 2024
pour se saisir des missions du CSE et des enjeux sociaux



Formation agréée CSE

Formule INTER CSE

01 40 01 00 44

www.lesdroitsducse.com





Le CSE toujours en ACTION !!!

Rencontre annuelle inter CSE

Du 05 au 07 juin 2024

Vous connaissez la formule « multi thématiques » que nous agrémentons de nombreux temps d'échanges pour partager les expériences.

Ce rendez-vous offre une mise à jour de la législation sociale, un lieu de débat entre élus de tous horizons, les moyens de mieux intervenir pour la représentation des salariés.



Rejoignez-nous, enrichissez votre expérience d'élus, développez votre art de représenter les salariés, d'animer un collectif, de communiquer, de négocier ... dans un cadre et une ambiance décontractée.

Des conditions de travail optimales dans un cadre sympathique



- Chaque année, nous recherchons le plus beau cadre de travail pour vous accueillir et vous permettre de découvrir une région de France.
- La baie de Somme est considérée comme l'une des plus belles au monde : pas si éloignée, elle reste peu connue. Nous bénéficierons d'un environnement calme et naturel et du dépaysement propice pour concilier travail et bien-être.
- L'hôtel Cap Hornu *** accueillera nos travaux et le séjour : un point de départ pour parcourir la baie mais aussi un lieu de détente idéal après de sérieuses séances de formation.

En savoir plus ?

<https://www.baiedesomme.fr/lieu/1-12-cap-hornu-hotel-restaurant>

L'agenda des 3 jours



Mardi 4 juin

19h30 : accueil des stagiaires et dîner
(arrivée possible dès 15h)

Mercredi 5 juin

9h-12h30 : formation*
Déjeuner sur place
14h – 17h30 : formation*

Jeudi 6 juin

9h- 12h30 : formation*
Déjeuner sur place
14h : temps libre suivi d'une activité en groupe

Vendredi 07 juin

9h -12h30 : formation*
13h : départ

* Le programme précis de la formation est défini quelques semaines avant le séminaire pour coller au plus près de l'actualité sociale. Les intersessions sont des temps d'apprentissage collectifs car nous ne vous laissons pas sans cas pratiques à étudier et restitution au groupe à préparer.



Organisation

VENIR & SE DÉPLACER

- VOITURE A16 - A28
- EN BUS Réseau de bus Trans 80 trans80.fr
- EN TRAIN Les gares : Abbeville, Rue, Noyelles-sur-Mer, le Chemin de Fer de la Baie de Somme (Le Crotoy, Saint-Valery-sur-Somme, Cayeux-sur-Mer)



RESTAURATION

Le chef accommode les produits de la Baie et compose des menus inventifs et raffinés « fait maison » et rythmés par les saisons. Nous veillons aux restrictions alimentaires que vous signalez.



Réservez vite, le nombre de participants est limité !



Combien ça coûte?



ALINEA propose une formule résidentielle en chambre individuelle du mardi soir à partir du diner au vendredi midi (le déjeuner du vendredi n'est pas compris)

1 800€ nets par participant

Le tarif comprend le stage animé par nos experts du CSE et les supports pédagogiques mais aussi l'accès aux installations de sport et détente de l'hôtel et une activité surprise

L'acheminement reste à votre charge

Pour les personnes en situation de handicap, contactez-nous afin d'étudier la meilleure façon de vous accueillir et que vous profitiez pleinement du séminaire



Bulletin d'inscription

A adresser par mail ou courrier à

ALINEA

33 rue de la Fontaine à Mulard

75013 Paris

alinea@lesdroitsducse.com

Alinéa est agréé pour les stages CSE et SSCT, certifié Qualiopi

Besoin d'un modèle de demande de congé ?

Contactez-nous au 01 40 01 00 44

Nos prix sont nets, ALINEA est un organisme de formation non assujetti à la TVA

Nbre de participants *	Tarif par participant	Montant total
.....	<input type="checkbox"/> 1800 € nets

CSE :

Adresse :

Tel : E mail :

Personne à contacter :

- Ci-joint un chèque de montant total à l'ordre d'ALINEA
- Ci-joint un chèque de réservation de 25% du montant de la formation

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONTRACTUALISATION

L'inscription à une formation ALINEA vaut commande ferme du CSE ou de l'entreprise pour ses représentants du personnel qui indique l'adresse de facturation (CSE, entreprise, OPCO,...) et les coordonnées de la personne responsable. ALINEA accuse réception des informations. Le CSE ou l'entreprise communique au moins 8 jours avant la formation les noms et prénoms, le cas échéant l'adresse mail, des stagiaires pour les feuilles d'émargement et convocations.

TARIFICATION ET FACTURATION

Le prix est exprimé en euros nets, ALINEA n'étant pas assujéti à la TVA pour ses formations. Les tarifs sont inscrits dans ce catalogue et disponibles en ligne sur www.lesdroitsducse.com.

Sauf convention contraire, le règlement est effectué au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture, par chèque ou virement. ALINEA se réserve le droit de demander un acompte lorsque des frais annexes sont engagés (réservation de salle, hébergement des stagiaires...) avant le déroulement de la session.

Pour la mobilisation d'un OPCO, il appartient à l'entreprise d'obtenir la confirmation de la prise en charge. En cas d'absence de réponse, de refus de prise en charge ou de non-paiement, l'entreprise qui a passé commande est facturée du montant correspondant. Toute somme impayée à son échéance est susceptible d'être majorée de pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande et calculées à partir de la date de la fin du stage. Ces pénalités seront exigibles de plein droit, sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

En cas d'empêchement, un stagiaire peut se faire remplacer. Si le CSE ou l'entreprise annule le stage moins de 15 jours avant sa tenue, les frais d'annulation s'élèvent à 50% du coût. Ces frais sont de 100% à moins de 72 heures. Un report n'entraîne en revanche aucun frais.

RESPONSABILITÉS

ALINEA ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution résultant d'un évènement de force majeure. Un report de la formation sera proposé en cas d'incident affectant les transports (notamment SNCF/compagnies aériennes) de nature à empêcher le formateur de se rendre sur le lieu de formation. ALINEA ne pourra pas être mise en cause en cas de dégradations ou dommages, causés à des tiers et/ ou aux propriétaires des locaux mis à disposition, par les stagiaires durant la formation.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports pédagogiques d'ALINEA sont des originaux. Toute reproduction, modification ou diffusion sans accord préalable écrit est interdite. Le paiement de la formation n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur ces supports. Seul un droit d'utilisation personnel et individuel est consenti aux participants du stage.

CONFIDENTIALITÉ / DONNÉES PERSONNELLES- RGPD

ALINEA s'engage à garder confidentiels les informations et documents auxquels ses intervenants ont accès au cours de leur animation ou pour la préparation de la formation. Le CSE ou l'entreprise avertit les stagiaires que les participants ne doivent pas conserver de trace numérique de la session, vidéo ou audio.

ALINEA se conforme à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données). Les données personnelles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement du stage. Le CSE ou l'entreprise s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont susceptibles d'être collectées et traitées dans le cadre du suivi de la formation et qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et, le cas échéant, de portabilité sur les données le concernant sur simple demande par email à l'adresse alinea@lesdroitsducse.com

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. Toute réclamation peut être adressée par email à l'adresse alinea@lesdroitsducse.com ou par téléphone au 01 40 01 00 44. En cas de différend, avant toute action contentieuse, un accord amiable sera recherché dans un délai maximum de 3 mois. En cas de litige relatif à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de commerce de Paris sera seul compétent.



A bientôt

